

Gironde

CRISE AU DÉPARTEMENT

Pas de mise sous tutelle mais des doutes sur la « cohérence » du plan de redressement

La Chambre régionale des comptes vient de rendre son avis. Elle acte la sincérité du budget voté le 1^{er} décembre mais considère que certaines mesures du plan sont encore trop optimistes ou non documentées

Yann Saint-Sernin
y.saint-sernin@sudouest.fr

La Chambre régionale des comptes a rendu ce vendredi 12 décembre son avis sur le dernier budget supplémentaire et sur le plan de redressement du Département de la Gironde. Il contient une bonne et une moins bonne nouvelle pour la collectivité. La bonne est que l'assemblée plénière retrouve à compter de ce jour son pouvoir budgétaire, la Chambre ne demandant pas au préfet de régler le budget. La moins bonne est que la Chambre n'est pas totalement convaincue par le plan voté par les élus.

Pour rappel, ce plan avait été voté le 1^{er} décembre dernier lors d'une séance plénière houleuse en même temps qu'un budget supplémentaire actant un déficit global de 101 millions d'euros. La Chambre estime que le budget départemental est désormais sincère et, à de menus détails près, conforme au précédent avis budgétaire.

Postes non pourvus supprimés
Quant au plan de redressement dans lequel le Département prévoit de réaliser des économies drastiques, il doit permettre à la collectivité de revenir à l'équilibre et de retrouver une capacité d'autofinancement en

2028. Il prévoit de réaliser 91 millions d'économies sur trois ans (la Chambre préconisait 73 millions), dont 54 millions dès 2026 là où la Chambre fixait la cible à 46 millions. Il devra désormais être traduit dans le prochain budget primitif qui sera voté en avril prochain et qui sera à nouveau visé par les magistrats financiers.

Sans remettre en cause les grandes lignes de la trajectoire proposée (no-

tamment la volonté d'effectuer l'essentiel des efforts sur l'année 2026), la Chambre régionale des comptes émet des doutes sur « la cohérence » de certains points du plan présenté par la collectivité. Les observations des magistrats portent notamment sur les économies attendues sur le programme de réductions d'effectifs. Ils relèvent notamment que nombre des 230 postes annoncés supprimés en 2025 étaient en réalité

non pourvus. « Cette suppression ne génère aucune économie sur les exercices suivants puisque le Département n'avait pas prévu les crédits au budget 2025 pour ces emplois »...

Toujours trop d'investissement

La Chambre s'étonne par ailleurs de trouver, parmi les économies escomptées, 6,7 millions au titre de « dépenses imprévues ». Un poste dépourvu de toute justification et donc invérifiable... La Chambre estime également que la somme de 1,5 million attribuée aux « frais de réaménagement de la dette » ne saurait être comptabilisée comme une économie d'autant qu'à l'exact inverse, le plan de retour à l'équilibre

prévoit un réaménagement de la dette sur les années 2026 et 2027, d'où une dépense supplémentaire dès 2026».

Dans son avis, la Chambre renouvelle donc ses préconisations déjà formulées il y a un mois, à savoir une

« Cette suppression ne génère aucune économie puisque le Département n'avait pas prévu les crédits »

trajectoire qu'elle estime plus réaliste de 46 millions d'économies en 2026, 15 millions en 2027 et 12 millions en 2028, en mettant notamment l'accent sur le train de vie de la collectivité.

Mais surtout, elle s'alarme de trouver dans le plan du Département un programme d'investissement, certes réduit, mais dépassant encore les préconisations de 100 millions en moyenne par an censées couvrir les seules dépenses liées à la mise en sécurité des biens. « Face à l'ampleur du déficit de fonctionnement et du niveau élevé de l'encours de la dette, les capacités d'investissement sont résiduelles. La Chambre évalue ce programme comme n'étant pas soutenable et hors de portée pour le Département. »



Le plan de retour à l'équilibre avait été voté le 1^{er} décembre .

LAURENT THEILLET / SO

« Nous allons pouvoir exécuter notre budget »

La majorité au Conseil départemental exprime son soulagement et va commencer par régler ce qui est dû aux associations de l'aide à l'enfance

« C'est un soulagement puisque notre budget supplémentaire est considéré comme sincère et conforme, nous allons pouvoir l'exécuter ». Ce vendredi 12 décembre, le président du Conseil dé-

partemental de la Gironde, Jean-Luc Gleyze (PS), a pris acte du feu vert de la Chambre régionale des comptes (CRC) à son budget supplémentaire et de son avis sur son plan de retour à l'équilibre, après que le budget supplémentaire a été présenté en décembre plombé d'un déficit de 101 millions d'euros. Le Département est passé à deux doigts d'une mise sous tutelle du préfet. Le plan de retour à l'équilibre, qui prévoit 95 mesures pour 91,7 millions d'euros d'économies, dépasse de près de 20 millions le montant que recommandait la CRC (73,3 millions). Ce plan prévoit 30 millions d'euros d'économies sur les politiques sociales, 28,1 sur les ressources humaines, 12,8 mil-

lions de baisse des subventions au tiers et 20,1 millions d'effort sur les charges de gestion.

« Éviter les mauvaises surprises »

Selon Jean-Luc Gleyze, « la mesure la plus importante dans l'immédiat est que nous allons solder le décalage de paiement [aux associations] de la protection de l'enfance, soit 37 millions d'euros d'ici à fin janvier, ce qui effacera cette dette côté Département ». La feuille de route est désormais claire, estime-t-il : un retour à l'équilibre pour l'exercice 2028.

Alors que la CRC émet quelques doutes notamment sur la faisabilité d'un niveau d'économies supérieur à ce qu'elle préconise, la majorité

du Conseil départemental estime qu'il est nécessaire « car nous ne savons pas de quoi demain sera fait, on préfère être très prévoyants, éviter les mauvaises surprises ». La CRC et le Département ne sont pas alignés sur tous les chiffres, mais pour l'exécutif, « nous pouvons garantir qu'en 2028 nous aurons un retour à l'équilibre, le plus important est que nous arrivions à respecter la grille budgétaire », affirme le président Gleyze.

Une séance plénière aura lieu lundi 15 décembre. Lors de la précédente, l'opposition avait réclamé la démission du président Gleyze. Il sauve sa tête, mais d'ici à 2028, le plus dur commence.

Denis Lherm